

REGLEMENT PARTICULIER

3^{ème} Tournoi National de double du CSME

20/21 Janvier 2024

Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

Art. 01 Le tournoi national est autorisé sous le numéro (en cours)

Le juge arbitre du tournoi, désigné par le Comité d'Organisation, est M. Julien PUIGRENIER, ses décisions sont sans appel. Il sera assisté de M. Pierre-Emmanuel PANIER.

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Les informations sur le code de conduite des joueurs ainsi que sur le code de conduite des entraîneurs doivent être connues et seront affichées dans le gymnase ainsi que le règlement particulier de la compétition, le règlement des sanctions et le règlement relatif aux tenues vestimentaires et publicités.

Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

Art. 04 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Le tournoi est de type STANDARD : les inscriptions seront donc prises en compte par ordre d'arrivée sur le site d'inscription badnet dans les tableaux correspondants au classement.

Art. 05 Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

Art. 06 La compétition est ouverte aux joueuses et aux joueurs de séries : N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC de toutes catégories sauf poussins et benjamins.

Art. 07 Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire en double et en double mixte.

Le mode de qualification se fera en poules pour chacun des tableaux, suivi d'un tableau à élimination directe. Les tableaux seront découpés suivant les CPPH des joueurs. Dans la mesure du possible l'organisation essaiera de faire des tableaux de minimum 6 paires et dans l'idéal 12 paires maximum.

Ce système permet ainsi de mieux répartir les compétiteurs et de faire des tableaux homogènes et équilibrés. Ce découpage sera fait en fonction des joueurs / joueuses inscrits à la date limite d'inscription et respectera un écart de maximum 16 fois entre le meilleur joueur et le moins bon CPPH du tableau.

Art. 08 Les doubles (DH, DD) se joueront en intégralité le samedi, le double mixte (DX) en intégralité le dimanche.

Art. 09 Le CPPH pris en compte pour la confection des séries est celui correspondant à J-30 du premier jour de la compétition (au 20/12/23).

Art. 10 La date limite d'inscription est le 20/12/2023. Les inscriptions se feront sur le site <https://www.badnet.org/Src/> qui héberge la compétition. Il sera nécessaire aux joueurs de se créer un compte sur cette plateforme. Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail.

Art. 11 Le montant des droits d'engagement est de : 16 € pour 1 tableau, de 22 € pour 2 tableaux. Le paiement sera à effectuer sur l'application badnet ou ebad.

Art. 12 En raison des changements de classement potentiels et de l'affluence des inscriptions dans certains tableaux ou non, la validation des joueurs retenus ou sur liste d'attente ne sera effectuée et diffusée qu'à J-30 du tournoi, ce, afin de permettre aux plus de joueurs possibles de participer au tournoi.

Art. 13 Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

Art. 14 Le tirage au sort sera effectué le 06/01/2024 suivant la dernière mise à jour FFBaD des CPPH qui servira au calcul des points du tournoi.

Aucun remboursement ne sera fait pour les forfaits non signalés et non justifiés auprès de l'organisateur à partir de la date du tirage au sort.

Art. 15 Les convocations seront envoyées après le tirage au sort par mail, seront disponibles sur le site Badnet. Attention, très important => seuls les horaires de convocations sont à prendre en compte (les horaires de matchs sont donnés uniquement à titre indicatif).

Tout joueur non présent à son heure de convocation s'expose à être déclaré forfait par le juge arbitre. (Cf. Code de conduite des joueurs (si le joueur est forfait pour son premier match il sera forfait pour la journée complète sauf si le joueur se présente avec un justificatif).

Art. 16 Tout participant doit se pointer, dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Art. 17 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.

Art. 18 Dès l'arrivée sur le terrain, les joueurs effectueront le tirage au sort puis le test des volants.

Art. 19 Seuls les joueurs appelés et ayant à disputer un match auront accès au plateau de jeu, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres, les arbitres (ou faisant office) et les coaches.

Art. 20 Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office). L'organisation se réserve le droit de faire arbitrer des matchs si un arbitre officiel déclare sa présence le jour de la compétition.

Art. 21 Le temps de repos entre deux matches sera au minimum de 20 minutes (Le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant)

Art. 22 Le volant officiel, homologué FFBaD, sera le **OLIVER APEX 100** pour toutes les séries et sera en vente dans la salle. Mode de fourniture : à égalité.

Art. 23 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains 2 et 5 autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une seconde fois.

Art. 24 Tout joueur qui quitte le gymnase le fait d'une manière consciente sachant que dès qu'il a pointé, il est considéré comme étant présent. Il devra être de retour dans la salle une heure quinze avant l'heure prévue de son prochain match. Toutefois, il est vivement conseillé d'aviser le juge arbitre de son départ du gymnase.

Art. 25 Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents. Aucune dérogation ne sera faite.

Art. 26 Droit à l'image : les joueurs sont susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet et les réseaux sociaux du club, voire sur d'autres sites de badminton.

Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

Art. 27 Le tournoi se déroule au complexe du Luat, route de Montlignon à Eaubonne qui dispose de 8 terrains (dont 1 tapis).

Art. 28 Le 3ème Tournoi National de Doubles du CSME se déroulera conformément aux directives sanitaires et gouvernementales en vigueur au moment du tournoi. Ces directives, qu'elles soient imposées par la mairie d'Eaubonne, la LIFB, la FFBaD, les JA ou le comité d'organisation devront être scrupuleusement observée par les joueurs, les coaches, les bénévoles et les accompagnants.

Art. 29 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

